



Licence Professionnelle **Animation, Gestion et Organisation  
des Activités Physiques et Sportives (AGO APS)**  
**Parcours Natation**

Responsable pédagogique : Marika Briot  
Le 22/06/2016



# Le diplôme préparé

---

Une Licence (= **bac+3**), mais sans poursuite d'étude après

Une Licence **professionnelle** vise l'entrée directe sur le marché de l'emploi

Pas de poursuite immédiate en Master

Reprise d'études (en formation continue) après quelques années passées à travailler avec cette Licence Pro

# En quoi cette licence est-elle professionnelle ?

- Un stage de 400h dans une structure (privée ou publique) (ex : 15h / semaine sur 26 semaines)
  1. Animer / Enseigner / Surveiller un public dans une activité aquatique
  2. Diagnostic / Projet d'une structure aquatique
- Un projet tuteuré : élaboration d'un projet d'analyse et de proposition de perspectives d'évolution d'une structure. Suivi individualisé
- Des enseignements assurés par des professionnels du secteur pour la partie spécifique, mais aussi dans la partie générale

# Secteurs d'activité ou types d'emploi accessibles par ce diplôme

---

Cadre **polyvalent (gestionnaire et animateur)** qui exerce son activité en responsabilité ou sous l'autorité du responsable de structures pouvant relever de secteurs :

- privés marchand
- non marchand (associations)
- publics

# Secteurs d'activité ou types d'emploi accessibles par ce diplôme (fiche RNCP)

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- **Responsable** ou **Assistant** d'une structure aquatique dans les secteurs marchands, privés ou publics
- **Coordonnateur** des intervenants dans une structure aquatique
- **Animateur gestionnaire** de structures aquatiques
- Assistant manager
- Administrateur de services sportifs plus généraux

# Le titulaire de cette licence professionnelle a les compétences suivantes (fiche RCNP)

## 1. Participe à la gestion et à l'organisation d'une structure sportive

- Il utilise les principes comptables et financiers, le droit du sport et la réglementation du travail, les outils de marketing et de communication (TICE) pour gérer et organiser administrativement la structure
- Il organise le travail (programmation, planification, fonctionnement)
- Il établit et organise les interactions avec les différents partenaires (privé, public)

## 2. Conçoit et programme des séances d'activités physiques ou sportives

- Il construit les programmes en équipe
- Il formalise, présente et conduit l'animation du groupe
- Il pilote les intervenants placés sous sa responsabilité
- Il assure la sécurité au regard de la réglementation
- Il évalue le programme et l'efficacité de son équipe et en rend compte

## 3. Anime

- Il intervient dans le but d'améliorer les compétences en tenant compte des particularités des usagers et des milieux d'intervention
- Il est capable d'évaluer et d'analyser son intervention et d'en rendre compte

# Public particulièrement concerné

- (Futurs) candidats au concours **ETAPS** (par exemple via la formation proposée par l'UFRAPS de Grenoble)
- (Futurs) **salariés d'associations** proposant des séances en piscine, y compris les étudiants issus de la filière APA
- (Futurs) **créateurs d'une entreprise** proposant de l'aquagym, aquafitness, aquaforme ou aquasanté (en complément de la Licence APAS si les publics visés sont atteints de maladies chroniques)
- (Futurs) **saisonniers** des métiers liés aux loisirs sportifs (montagne et neige en hiver / espaces de baignade en été)
- **MNS et entraîneurs** de clubs, centres nautiques qui souhaitent prendre davantage de responsabilités et participer à la gestion et au développement de leur structure

# Les conditions d'entrée

---

- Etre titulaire du BNSSA (pour tous)

- En formation initiale :

Etre Titulaire d'une **L2 STAPS**, ou d'un **DEUST STAPS**

Si titulaire d'une autre L2 ou d'un autre DEUST : dossier à monter et à soumettre à Marika Briot avant le 23 mai 2016

- En formation continue :

Etre Titulaire du BEESAN (ou plus) ou du BPJEPS activités aquatiques (ou DE ou DES)

Et investi depuis plusieurs années dans un club de natation en tant qu'entraîneur ou dans un établissement nautique en tant que MNS

# Les contenus de formation

	INTITULÉS	DETAILS	HEURES
Partie générale	UE1 6 ECTS <b>Gestion, management et marketing</b>	1.1 Principes de gestion, de marketing et d'organisation 10h 1.2 Web marketing 10h 1.3 Gestion des ressources humaines 10h 1.4 Gestion des équipements sportifs 10h	40h
	UE2 6 ECTS <b>Droit et gestion financière</b>	2.1 Cadre juridique du sport 18h 2.2 Comptabilité et calcul des coûts 22h	40h
	UE3 3 ECTS <b>Sociologie et organisation des pratiques sportives</b>	3.1 Organisation et financement du sport 13h 3.2 Connaissance du marché des pratiques aquatiques 12h	25h
	UE4 6 ECTS <b>Connaissances des pratiques d'entretien physique et de la gestion des groupes</b>	4.1 Psychologie et gestion de groupe 20h 4.2 Entretien de la condition physique 20h	40h
	UE5 3 ECTS <b>Langage, outils et méthodes</b>	5.1 Anglais	25h
Partie spécifique	UE6 9 ECTS <b>Animer, organiser les activités aquatiques et de la natation</b>	6.1 Enseignement des activités aquatiques nouvelles 30h 6.2 Enseignement de la natation scolaire 30h	60h
	UE7 9 ECTS <b>Gestion d'une structure de la natation</b>	7.1 Conduite de réunion 12h 7.2 Direction technique d'un club 34h 7.3 La structure aquatique et son équipement 34h	80h
	UE8 6 ECTS <b>Projet tuteuré</b>	8.1 Démarche et suivi individuel 93h 8.2 Sociologie des organisations 12h 8.3 Conduite de projet 15h	120h
	UE9 6 ECTS <b>Sécurité en milieu professionnel</b>	9.1 Sécurité et sauvetage en milieu aquatique	50h
	UE10 6 ECTS <b>Stage professionnel</b>	10.1. Stage animation / enseignement / surveillance 200h 10.2. Stage diagnostic / projet 200h	400h

# Le certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » (SSMA)

Donne le titre de **Maître Nageur-Sauveteur (MNS)**  
Obtenu grâce à la validation de l'**UE9 Sécurité en milieu  
professionnel**

MNS : seul titre permettant d'être rémunéré pour des  
actions de surveillance et d'enseignement des activités de  
la natation

Peut aussi être obtenu par :

- le BPJEPS « activités aquatiques et de la natation »
- les formations fédérales (Brevets Fédéraux) de la FFN sous certaines conditions
- la Licence STAPS parcours « Entraînement Sportif », sous certaines conditions

# Equivalences et allègements de formation possibles

Pour les personnes en **formation continue**

Dossier à soumettre à Stéphanie Morin **maintenant**

- **Equivalence** :

Ou VAPP (validation d'acquis personnel et professionnel)

L'UE concernée est **acquise**

Ne peut s'appliquer que sur une UE « entière »

- **Allègement** :

Pour tout ou partie d'UE

Vous êtes inscrit à l'UE

Vous ne venez pas en cours, mais vous passez les examens correspondants

# Organisation hebdomadaire

---

Lundi, mardi et mercredi :

- Stage (15h x 26 semaines) dans structure aquatique
- Tutorat mardi matin (RDV individuel)
- Ponctuellement cours pour l'UE9

Jeudi et vendredi : Cours pour tous  
emploi du temps officiel sur ADE

Vacances **universitaires** de l'UGA

# Organisation hebdomadaire

---

Les cours ont lieu à l'UFRAPS de Grenoble

Quelques cours ont lieu à l'ERFAN\* : Maison des sports, 7 rue de l'industrie à Eybens

*\*Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation*

# Les coûts et possibilités de financement

---

Pour les personnes en formation continue

Dossier à soumettre à **Stéphanie Morin** dès maintenant

[stephanie.morin@ujf-grenoble.fr](mailto:stephanie.morin@ujf-grenoble.fr)

04 56 52 03 18

07 87 77 89 11 (portable)

Service formation continue et alternance et apprentissage  
de l'UGA

Adresse : rue du tour de l'eau (zone industrielle derrière la  
campus en face de COREP)

# Les démarches à entreprendre, dès maintenant en tant que formation continue

Des démarches « **chronophages** »  
pour un feu vert de l'inscription

1. Etape 1 : Un **dossier** à constituer et à déposer au plus vite auprès de Stéphanie Morin (cf. diapo précédente)
2. Etape 2 : S'en suivent des « **navettes** » administratives  
Etape 2 bis : En parallèle recherche des modalités de **financement**
3. Etape 3 : une **inscription** administrative et pédagogique (signature d'un contrat)

# Les démarches à entreprendre, dès maintenant en tant que formation initiale

## Une procédure en 3 étapes :

- 1. Etape 1 : demande admission ou dépôt de candidature**  
Sur Site internet UGA : Rubrique « Formations » → « Candidatures et inscriptions » → **application Equiv** pour une inscription en Licence. Entre mars et début juin (attention **date limite**)
- 2. Etape 2 : acceptation de la candidature**  
Commission fin juin, début juillet qui valide (ou non) votre demande  
Donne l'autorisation (ou non) de vous inscrire administrativement
- 3. Etape 3 : inscription administrative et pédagogique**  
Paiement des droits universitaires et délivrance de la carte d'étudiant

# Pour des informations complémentaires

**Responsable pédagogique** : Marika Briot  
Email : [marika.briot@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:marika.briot@univ-grenoble-alpes.fr)  
UFRAPS, Bureau A052  
04 76 63 50 58

**Co-responsable** : Philippe Carrier  
Email : [carrierphilippe@orange.fr](mailto:carrierphilippe@orange.fr)  
Formateur à l'ERFAN  
04 76 51 71 88

**Formation continue** : Stéphanie Morin  
Email : [stephanie.morin@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:stephanie.morin@univ-grenoble-alpes.fr)  
Ingénieur Conseil en formation à l'UGA  
04 56 52 03 18  
07 87 77 89 11 (portable)